

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

Le dix juin deux mil vingt et un à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle de l'Etoile, rue de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 02/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Marlène BACQUET -Pascale BENGIN- Aude BOCQUET- Bruno CASEZ- Alain COYOT- Marie-Françoise DELLOUE- André-Marie FORRIERRE - Damien LECOMPTE- Maïté LEFEBVRE- Chantal MAILLY -Jérôme MELI- Michel PETYT- Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM- Christine WAYEMBERGE -Yves WAYEMBERGE

Absents excusés : Agnès PETYT qui donne procuration à Michel PETYT
Laurent HUTIN qui donne procuration à André-Marie FORRIERRE

Absent : Isabelle GALLOIS

Quorum fixé à 7 (quorum spécial crise sanitaire) **16 conseillers présents** (_18_ pour les votes car 2 procurations)

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H50

Aude BOCQUET est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

1. VOTE DE SUBVENTIONS

Le maire fait voter des subventions non étudiées lors de l'attribution en mars dernier. Le conseil attribue à l'unanimité les subventions comme suit :

ASSOCIATION	SUBV 2020	SUBV 2021	Nbre voix	Ne participe pas au vote
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	150 €	17 P	Y.WAYEMBERGE
COMITE DES FETES	1000 €	Pas de demande		
COOPERATIVE MATERNELLE	2300 €	1600 €	18 P	
FOOTBALL USWS	7000 €	3000€ + 408€ frais	15 P – 2 A	M.WARENGHEM
WAL'DANCE	1175 €	Report	18 P	
YOGA	0 €	0 €	17 P- 1A	

Les crédits sont prévus au BP2021 au compte 6574.

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Trésor Public de Caudry a signalé une anomalie dans la délibération d'affectation des résultats 2020.

Le conseil décide donc d'annuler la précédente délibération et statue une nouvelle fois sur ce point :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-61 005,46 €		-71 333,39 €	-22 800,00 €	-22 800,00 €	-155 138,85 €
FONCT	362 505,62 €	157 005,46 €	182 170,20 €			387 670,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	387 670,36 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	155 138,85 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	232 531,51 €
Total affecté au c/ 1068 :	155 138,85 €
Total affecté à la ligne 001 :	-132 338,85 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour équilibrer le budget le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats (article L 2311-5 du CGCT) comme suit :

- de reprendre le déficit reporté de la section d'investissement **au compte 001 DEFICIT REPORTE 132 338,85 €.**

- couvrir le besoin de financement **au compte 1068 d'un montant de 155 138,85 €**

- de reprendre l'excédent 2020 disponible au compte 002 d'un montant de **232 531.51 €.**

3. TRANSFERT DE CREDITS

Pour honorer un prélèvement sur le compte au Trésor, il convient de transférer des crédits :

Compte 7391172 dégrèvement taxe habitation logt vacant + 1085 €

Compte 6068 autres fournitures - 1085 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

4. TAXE SUR CONSOMMATION FINALE ELECTRICITE

Le Président du SIDEC informe que les communes de plus de 2000 habitants peuvent, sur délibération concordante, décider que la perception de la TCFE soit réalisée par le groupement de communes. La somme serait ensuite reversée à la commune. L'intérêt de cette méthode réside dans la mise à disposition d'un agent chargé de contrôler les déclarations et les sommes perçues, l'égalité de traitement sur le territoire et la lutte contre la fracture territoriale.

Après délibération, le conseil décide de garder la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

5. RENOUVELLEMENT CONVENTION PREVENTION SANTE AVEC LE CDG59

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 12/02/2015 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

6. NOUVEAUX TARIFS CANTINE – STE API

Le Maire informe le conseil que la société de restauration scolaire API augmentera ses tarifs pour la saison 2021-2022. Depuis plusieurs années, API n'a pas changé ses prix mais à compter du 1^{er} septembre 2021 le montant des repas livrés s'établira comme suit :

	Ancien prix	Nouveau prix
- Repas enfant	2.45€ HT	2.47€ HT
- Supplément adulte	0.58€ HT	0.58€ HT
- Supplément pique-nique	0.48€ HT	0.48€ HT

Considérant le peu d'augmentation, le conseil donne son accord à l'unanimité.

7. PACTE FINANCIER CA2C ET REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le maire explique au conseil que la commune s'était opposée au pacte financier lors de la précédente mandature. Aujourd'hui, il convient de prendre position à nouveau sur la signature du pacte financier.

Pour cela il donne la parole à André-Marie FORRIERRE pour qu'il présente au conseil les avantages et les inconvénients de la signature du pacte financier.

Pendant au vu des événements récents sur le projet, notamment sur le volet « éolien », le maire propose au conseil de reporter ce point à une réunion spécifique qui serait organisée fin juin-début juillet pour délibérer sur ce point.

Le conseil donne son accord à l'unanimité sur le report de la question à une réunion ultérieure.

8. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Le maire donne la parole à chaque responsable de commission pour qu'il présente le fruit de ses travaux.

QUESTIONS DIVERSES

TRANSFERT DE LA CRECHE A L'AGGLOMERATION

Le transfert de la crèche à la CA2C revient à l'ordre du jour.

La CA2C ayant la compétence « petite enfance » reprendrait en propriété le bâtiment de la crèche. Le maire demande au conseil un avis sur cette possibilité. Après discussion, le conseil donne un avis positif pour accepter cet éventuel transfert mais **sous conditions** :

- Transfert pour l'euro symbolique
- **Clause prévoyant que le bâtiment devra rester affecté à la petite enfance et qu'à défaut le transfert serait annulé et la propriété reviendrait à la commune sans autre formalité.**

Une décision définitive sera prise ultérieurement selon les avancées du dossier au sein de la CA2C.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021

Le maire explique au conseil les difficultés rencontrées pour organiser les bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin prochains. Plus le temps avance vers l'échéance, plus le nombre de volontaires baisse pour tenir les bureaux et le dépouillement. Il est évident que la fin du confinement et les beaux jours ne favorisent pas la mobilisation des assesseurs et scrutateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant pas de question, le Maire lève la séance, il est 21h25.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,